



Devenez notre gardien ou gardienne au sein d'une Résidence Autonomie pour personnes âgées

Emploi saisonnier à pourvoir au 07.08.2026



La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.

Pourquoi nous avons besoin de vous ?

Pour assurer le remplacement d'un gardien.

Avec qui allez-vous travailler ?

- La directrice
- Le personnel des résidences autonomie ; les assistantes administratives, les agents d'accompagnement, les animateurs, les gardiens et les agents techniques.

Quel sera votre environnement de travail ?

Au sein de la résidence Autonomie pour personnes âgées, Blanche de Castille.

Quelles seront vos missions ?

Au sein d'une résidence autonomie pour personnes âgées et d'une équipe pluridisciplinaire vous assurez le gardiennage sur certaines périodes du mois d'août, du vendredi 17h00 au lundi suivant 7h30.

Vous aurez comme missions dans le cadre de l'astreinte en contrepartie du logement par nécessité absolue de service :

- Vous assurez une veille téléphonique
- Vous assurez une remise de clés à un tiers
- Vous réalisez une ronde de surveillance une fois par nuit
- Vous êtes astreint à résidence et vous restez facilement joignable pendant les horaires stipulés astreintes sur le planning (soit de 19h30 à 7h30).
- Vous répondez aux appels des personnes âgées résidentes des résidences autonomie.
- Vous apportez une assistance non médicale
- Vous appelez les services médicaux d'urgence en cas de nécessité.
- Vous veillez à la sécurité des résidents et vous leur portez assistance
- Vous veillez à la propreté des extérieurs
- Vous entretenez les containers, les locaux et vous le reportez sur le plan de nettoyage
- Vous assurez les transmissions avec l'ensemble des acteurs de la résidence
- Vous travaillez en collaboration avec l'autre structure
- Vous assurez la visite de la résidence aux personnes intéressées
- Vous accompagnez les intervenants



✦ ***Vous reconnaissez-vous ?***

Profil recherché :

- PSC1
- Connaissance de la personne âgée
- Savoir porter assistance à la personne âgée
- Avoir un comportement compatible avec la spécificité du travail (égalité d'humeur, prendre du recul face aux risques de conflit...)
- Bonne aptitude physique et savoir gérer son stress
- Prise d'initiatives adaptées face aux situations du résident
- Connaissance de bases en plomberie, électricité...

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

- Bienveillance et empathie envers les personnes âgées
- Excellent relationnel
- Dynamique, rigoureux et organisé
- Capacité à encadrer et à animer une équipe
- Disponibilité, ponctualité, réactivité, polyvalence
- Qualités relationnelles : savoir faciliter la coopération transversale, le travail d'équipe
- Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité) ;
- Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu ;

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

🔧 Filière technique- cadre d'emplois des adjoints technique - Catégorie C

📅 Emploi non permanent. Besoins ponctuels aux périodes suivantes :

- **07 au 10 août 2026**
- **14 au 17 août 2026**
- **21 au 24 août 2026**

⚠️ Temps non complet, remplacement du vendredi 17h00 au lundi matin 7h30, nécessite une présence obligatoire dans un logement attribué sur place le temps du remplacement avec téléphone relié aux alarmes.

Temps de travail effectif vendredi de 17h00 à 19h30 puis astreintes de 19h30 à 7h30

Temps de travail effectif samedi et dimanche de 7h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h30 puis astreintes de 19h30 à 7h30.

💰 Rémunération statutaire

POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :



- L'autorisation des agents de la ville à s'inscrire à des activités sportives, sur la pause méridienne
- L'accès à une salle de restauration commune ou au restaurant EOGN (à proximité de votre lieu de travail) : repas complet entre 5 et 8 €
- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des événements familiaux.
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage, ..) selon les montants réglementaires ou prise en charge de 50% vos frais de parking sous condition (Gaillardon ou portes de paris).
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages.....


CANDIDATER



CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

 Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

-  Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
-  Par mail : recrutement@ville-melun.fr

 La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.